Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260219-D_2026_21-DE

N° 2026-21 **19/02/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : TRANSITION ECOLOGIQUE & CENTRALITES
Service :
Objet : AMORCE – Extension de l'adhésion à l'association Amorce pour la compétence Energie
Annexe :
- **Devis**
- **Fiche d'identification**

Le Président de REDON Agglomération,

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et de leurs partenaires. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des Déchets, de Réseaux de chaleur ou d'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement et de la Propreté en faveur de la Transition Écologique et de la Protection du Climat.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'Énergie, des Déchets, de l'Eau et Assainissement, de la Propreté et Transition Écologique à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

VU la délibération n°2020_77 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

VU la délibération n°2025_069 du 28 avril 2025 approuvant le Schéma Directeur des Energies Renouvelables ;

VU le projet de territoire 2021-2026 et notamment son objectif « accélérer la transition énergétique » ;

VU le devis pour une l'extension de l'adhésion à la compétence Energie à hauteur de 602,60€ TTC pour l'année 2026 ;

CONSIDERANT les projets en cours de développement sur le territoire et le besoin d'ingénierie, de technicité et d'expertise associée à cette dynamique de projet.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260219-D_2026_21-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **d'étendre son adhésion à l'association AMORCE au titre de la compétence Energie.**
- **de signer tout document afférent à cette décision.**

Jean-Francois MARY

Le Président
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34